



1918 - 2018 : Le centenaire de l'armistice

Le lundi 11 novembre 1918 à 5h15 du matin, l'armistice est signé dans un wagon de chemin de fer, transformé en bureau et stationné dans une clairière, près de la gare de Rethondes en forêt de Compiègne (Oise).

IL FAUDRA ATTENDRE 11 HEURES POUR QUE LES COMBATS CESSENT

L'armistice, mettant fin aux hostilités, est conclu pour 36 jours, mais sera régulièrement renouvelé jusqu'à la signature du Traité de paix, le 28 juin 1919 à Versailles. Mais il faudra attendre 11 heures pour que les combats cessent, que les clairons sonnent le "Cessez le feu" "Levez-vous". La Marseillaise jaillit à pleins poumons des tranchées. Le canon s'est donc tu à la onzième heure du



Dessin du Lieutenant Jules RABIN, père de M^{me} CHIUMO habitante de Saint-Lormel

onzième jour du onzième mois de l'année 1918 sur le front au Nord-Est de l'hexagone et par conséquent dans toute l'Europe. Et au même moment dans toute la France les cloches sonnent à la volée.

À SAINT-LORMEL, UNE INSTITUTRICE TÉMOIGNE

À Saint Lormel, l'institutrice Mme Lemée a consigné dans son cahier "Enfin. L'Armistice est signé, répète-t-on de tous les côtés. On court annoncer la bonne nouvelle aux voisins. On s'embrasse, on chante, on rit, on écoute avec bonheur sonner les cloches qui annonçaient en 1914, le départ des gars... Au bourg, l'enthousiasme est grand, les jeunes

filles montent dans le clocher et sonnent à tour de bras le gai Carillon de la victoire. On fait sauter les bouchons de Champagne Breton, on trinque avec les amis on est heureux, enfin. Cependant en songeant, aux pauvres gars qui ne reviendront plus les yeux s'embrument, et à la vue des veuves et des orphelins les figures redeviennent graves."

DES MILLIONS DE MORTS

Les pertes humaines sont considérables, elles s'élèvent à environ 18,6 millions de morts. Ce nombre inclut 9,7 millions pour les militaires et 8,9 millions pour les civils. Les blessés militaires s'élèvent à 21,2 millions. Les Alliés de la Première Guerre mondiale comme les Empires centraux perdent approximativement 9 millions de vies chacun. Pour la France 1 397 800 militaires et 300 000 civils sont morts et 4 266 000 blessés militaires.



www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70

Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr
site : www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :
Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Abigaïl DE ALMEIDA
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU

40 LORMELOIS NE REVIENDRONT PAS

À Saint-Lormel 40 des jeunes hommes ayant revêtus l'uniforme pour partir combattre, ne reviendront pas, ils avaient entre 18 et 40 ans. Leurs noms sont gravés sur le gra-



nit du monument aux morts, érigé sur la place de l'église, comme dans chaque ville et village en France.

POUR NE PAS OUBLIER

A Paris, sous la voûte de l'Arc de Triomphe, est inhumé depuis le 11 novembre 1920, le corps d'un soldat inconnu, identifié comme Français, mais dont l'identité n'a pu être établie, représentant l'ensemble des morts pendant la Guerre 1914-1918. Pour éclairer cette tombe, une flamme allumée pour la première fois le 11 novembre 1923, brûle en permanence et est ranimée, à 18h30, chaque jour, depuis cette date, afin qu'elle ne s'éteigne jamais.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Restos du Cœur à Matignon

La campagne d'hiver des Restos du Cœur débute le jeudi 29 novembre 2018.

La distribution se fera chaque jeudi de 9h à 11h15 et de 14h à 16h15.

L'inscription des bénéficiaires se fera les jeudis 15 et 22 novembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.



Le 24 novembre 1922, le Parlement déclare le 11 novembre "Fête nationale" avec la dénomination de "Jour du souvenir" et devient un jour férié.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE DES MINEURS :

Le rétablissement du régime des autorisations de sortie du territoire dans le cadre de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, a été mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017. Cette autorisation doit être formulée par le biais d'un formulaire CERFA, téléchargeable sur Internet par le parent, qui le complétera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur voyageur ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.

Journée Défense Citoyenneté (JDC)

Bientôt 16 ans : Pensez au recensement, c'est obligatoire ! Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en novembre 2002 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

QUAND SE FAIRE RECENSER ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- Français de naissance : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.
- Jeune devenu Français : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- Jeune pouvant rejeter la nationalité Française : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit,

doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans. à noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

DÉMARCHE :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité

justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.

EFFET DU RECENSEMENT :

Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

SUITE DU RECENSEMENT :

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les

autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

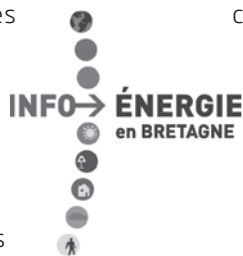
INFO ÉNERGIE :

la thermographie infrarouge

Le froid s'installe, c'est le moment de visualiser les déperditions de chaleur de son logement pour pouvoir ensuite les limiter.

LIMITER LES DÉPÉRDITIONS DE CHALEUR

Pour cela il existe des moyens simples : vérifier la présence de gel sur la toiture, passer la main autour des menuiseries ou des prises électriques pour détecter les infiltrations d'air froid. Une méthode plus précise permet de visualiser les pertes de chaleur causées par des défauts d'isolation ou par les fuites d'air : c'est la thermographie infrarouge.



de réaliser les prises de vue par temps sec et avant que le bâtiment ne soit exposé au rayonnement solaire (très tôt le matin, avant le lever du soleil).

Pour éviter toutes ces perturbations, il est conseillé de réaliser les thermographies depuis l'intérieur du logement. Cette méthode permet de détecter des défauts d'isolation, d'étanchéité à l'air, des infiltrations d'eau, des problèmes dans les réseaux de chauffage, ou les ponts thermiques de façon précise.

FAIRE APPEL À UN PROFESSIONNEL

Bien qu'aujourd'hui il soit possible de louer ce type de matériel, il est conseillé de faire réaliser une étude thermographique par un professionnel formé à ce type de prestation.

En effet, pour avoir des résultats exploitables, il faut effectuer des réglages spécifiques sur la caméra. Il faut également avoir connaissances des « pièges » de la thermographie : angle de prise de vue, type de matériaux visés (matière, émissivité, inertie, etc.), impacts de l'environnement... Il est ensuite indispensable d'avoir des notions de thermique pour pouvoir interpréter correctement les thermographies. Afin d'exploiter au mieux les résultats de l'étude, il est nécessaire que le professionnel fournisse un

rapport avec une analyse de chaque prise de vue.

TARIFS INDICATIFS

Tarifs indicatifs pour une maison de 100 m² sur 1 niveau :

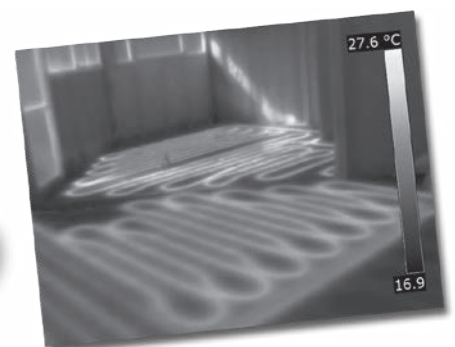
- étude thermographique (avec rapport explicatif) : entre 300 et 400 €
- pour un bilan approfondi avec thermographie, rapport et calcul de consommations (type étude thermique) : environ 650 €

ANALYSER LES FAIBLESSES ET LES QUALITÉS DE VOTRE LOGEMENT

La caméra thermique permet de visualiser les pertes de chaleur mais elle ne permet pas de les quantifier. Pour cela il est nécessaire de réaliser un bilan thermique du logement. Vous pouvez contacter un Espace Info Energie pour qu'un conseiller analyse avec vous les faiblesses et les qualités de votre logement et propose des solutions afin d'améliorer ses performances énergétiques.

CONTACT ET HORAIRES

Espace Info Energie de Dinan Agglomération au : 02 96 87 42 44
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. 18



LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Où s'adresser ?

en mairie du domicile avant le 31 décembre de l'année en cours.

Qui est concerné ?

les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes non recensés et qui atteindront 18 ans dans l'année.

Quelles pièces à fournir ?

Pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile.

Les personnes ayant changé d'adresse sur la commune doivent venir le signaler à la mairie.

↓ HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES

• ZA de Nazareth à Plancoët

Du 1^{er} nov. au 31 janvier
- Lundi : 9h à 12h
- Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi : 14h à 17h

• ZA de Beauvent à La Landec

Du 1^{er} nov. au 31 janvier
- Lundi, Mardi et Vendredi : 14h à 17h
- Mercredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

CPAM - Victime d'un accident ou d'une agression ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

incomberont pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

POURQUOI ?

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela

EN QUOI EST-CE IMPORTANT ?

En informant votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui

COMMENT DÉCLARER UN ACCIDENT ?

- Par téléphone au 36 46
- Sur votre compte ameli : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ FESTIVAL DE THÉÂTRE POUR RIRE

Thème de la gourmandise

Le festival de théâtre pour rire de Matignon se déroulera les 16, 17 et 18 novembre 2018. Des spectacles seront proposés à la salle omnisports spécialement aménagée et chauffée ainsi que des animations et concerts gratuits au cabaret. Exposition des réalisations des enfants des écoles dans les locaux situés dans la zone commerciale du Super U.

Réservations à partir du 5 novembre : par téléphone de 9h à 21h au 02.96.41.17.20 ou 06.58.98.56.50 ou 06.59.16.50.78, sur place à la maison des associations ou par internet

www.festival-pour-rire.com
Retrait des billets à partir du 12 novembre : à la maison des associations en centre-ville.

Tarifs : Adulte 15€ / Enfant moins de 12 ans 7€ / Passeport 7 spectacles 85€



Des nouvelles des écoles Saint-Lormel /Créhen



conte de l'année : les trois petits cochons, pendant que les plus grands rencontraient le petit poucet. Au programme, productions d'art visuels, travail sur le titre, les illustrations, le sens de l'histoire mais également mise en réseau avec beaucoup d'autres albums. Le jour des vacances, l'école a fêté Halloween :

Réunions de rentrée

A l'école, les réunions de rentrée ont eu lieu dans les différentes classes. Elles permettent aux enseignantes de présenter aux parents d'élèves le fonctionnement de la classe et les projets de l'année.

Exercices de sécurité

Le mois de septembre a également été l'occasion de mettre en place les différents exer-

cices de sécurité (incendie et PPMS) au sein des deux écoles.

Rentrée, contes, haloween, et... pâtisseries

A St Lormel, nous avons travaillé sur la rentrée, en découvrant des albums et des chants sur ce moment si particulier notamment pour les nouveaux élèves. Ensuite, dans la classe des petits, nous avons découvert le premier

le matin, nous avons cuisiné des pâtisseries : gâteau à la citrouille, muffins araignées, sablés customisés etc ! Ensuite, déguisés, nous avons défilé dans St Lormel et nous avons fait une grande récolte de bonbons. L'après-midi, les GS CP ont décoré toutes les pâtisseries avant le grand goûter convivial ! Bonnes vacances de la Toussaint à tous !

↓ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE
Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2018 - 2019 se font en Mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ REGLEMENTATION :

RAPPEL sur les risques de feux de végétation et de forêts



Courrier du 25 mai 2011 de la Préfecture des Côtes d'Armor
Information sur les risques de feux de végétation et de forêts : L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ». En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers. En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchetterie. Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

Stationnement interdit sur les trottoirs

Les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons. Il est strictement interdit d'y stationner son véhicule.

Semaine européenne de la réduction des déchets

du 17 au 25 novembre 2018. Pour cette nouvelle édition de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Dinan Agglomération vous propose d'aller vers un Noël zéro déchet.

Les fêtes de fin d'année génèrent plus de déchets qu'habituellement : papiers cadeaux, cartons et plastiques d'emballage, vaisselle jetable, nappes, serviettes en papier... et beaucoup de gaspillage : repas trop copieux, quantités mal appropriées... Nous vous attendons samedi 17 novembre à la salle Jean de Beaumanoir à Evran où conseils et astuces vous seront apportés. Lors d'expositions et d'ateliers ludiques, créez des cadeaux, des emballages "zéro déchet", des décorations de Noël en

récup' et découvrez les bonnes idées pour réutiliser les restes alimentaires d'un repas de fête ; tout cela en passant un moment convivial !

Un ciné débat est aussi programmé le vendredi 23 novembre à 20h30 au cinéma l'Emeraude à Dinan.

Comme les années précédentes, ces animations sont gratuites et ouvertes à tous.

Retrouvez le programme complet sur www.dinan-agglomeration.fr



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Amicale laïque du RPI Créhen/Saint-Lormel

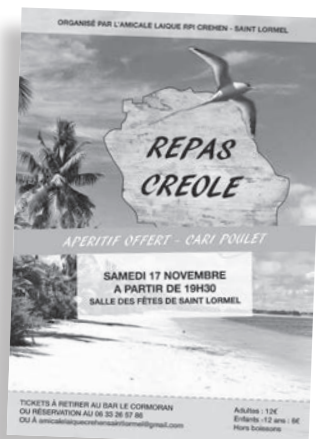
Rappels des objectifs de l'association :

- Aider les enseignants à réaliser le maximum d'activités pédagogiques pour nos enfants.
- Organiser des manifestations dont les bénéfices permettent d'aider à financer ces activités
- Créer un esprit de convivialité en permettant aux parents d'élèves, enseignants, aux enfants et à tous les amis de l'école de se rencontrer par le biais de réunions ou manifestations.

Les prochaines dates à retenir :

- **Repas créole** (cari poulet) le samedi 17 novembre à la salle polyvalente de Saint-

Lormel à partir de 19h30. Prix (boissons non comprises) : adultes 12 € & Enfants - de 12 ans : 6 € - un apéritif offert. Réservations auprès des parents d'élèves, du Bar LE CORMORAN ou à amicalelaïquecrehensaint-lormel@gmail.com ou au 06.33.26.57.86



- **Collecte de tout type de ferrailles** du vendredi 16 au mardi 27 novembre : Une benne sera disposée sur le parking à côté du cimetière à ST LORMEL où des membres de l'Amicale vous accueilleront sur RDV pour vos dépôts : la semaine de 16 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h & de 14 h à 18 h, le dimanche de 10 h à 12 h. Pour les objets encombrants, lourds et volumineux une récupération à domicile est possible. Pour tout renseignement, ramassage ou dépôt spécifique, contactez le 06.33.26.57.86

- **Vente de sapins** : Début décembre : une opération de vente de sapins sur réservation. Pensez à réserver votre arbre de Noël auprès des parents d'élèves ou de



l'amicale (amicalelaïquecrehensaintlormel@gmail.com ou 06.33.26.57.86) pour un retrait le vendredi 7 décembre de 16 h 30 à 18 h à l'école de Saint Lormel

Merci à tous ceux qui participeront à ces manifestations !



VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

NOUVEAUTÉ au Bar le Cormoran

LOTO - PARI SPORTIF - EUROMILLIONS

Heures d'ouverture :
lundi, mardi, jeudi
de 7h30 à 14 h et de
16h30 à 21 h

Vendredi de 7h30 à
14 h et de 16 h 30 à 1 h

Samedi de 8 h 30
à 14 h et de 16h30 à 1 h

Dimanche de 9 h à 14 h
et de 16h30 à 1 h

Football club St Lormel

Résultats Championnat

• Dimanche 7 octobre 2018

St Lormel FC1 :	2
Coetquen St Helen :	0
St Lormel FC2 :	1
FC Plorec :	7

• Dimanche 14 octobre 2018

St Lormel FC1 :	2
Beaussais Rance FF :	0

• Dimanche 21 octobre 2018

St Cast le Guildo ES :	4
St Lormel FC1 :	0



Suivez toute l'actualité
du club sur :
<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Club de l'espoir

Réunion : mardi 20
novembre 2018 (14h)

Buches de Noël :
mardi 4 décembre 2018

Repas de Noël :
mardi 11 décembre 2018

Programmation culturelle Plancoët Plélan

• « Ça fromet ! »

de Frédéric Fromet, chanson/
humour - samedi 10 novembre
- 20h30 - L'Embarcadère à
Plélan-le-Petit.

• « Carry no ghosts » de General Elektriks,



musique actuelle - vendredi
16 novembre - 20h30 - Salle
Solenal à Plancoët.

• « The Beggar's Opera »

de John Gay et Johann Chris-
toph Pepusch - mardi 20
novembre - 20h30 - Théâtre
des Jacobins à Dinan.

• « Ballet Bar »

Compagnie Pyramid, danse
Hip-Hop - samedi 1^{er} décembre
- 20h30 - Salle Solenal à
Plancoët.

• « Je parle à un homme qui ne tient pas en place »

de et avec Jacques Gamblin,
théâtre - vendredi 7 décembre
- 20h30 - Théâtre des Jacobins
à Dinan.

+ d'Infos : 02 96 87 03 11
(Théâtre des Jacobins) ou
02 96 84 00 57 (Office de
Tourisme de Plancoët) ou
sur

[http://saison-culturelle.
dinan-agglomeration.fr/](http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/)

Association des an- ciens combattants :

Centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918

Cérémonie le dimanche
11 Novembre 2018

- 11h15 RDV place de l'Eglise
- 11h30 Monument aux Morts :
Dépôt gerbe, minute de
silence, discours, chorale.
A l'occasion du centenaire,
les enfants de l'école de St
Lormel participeront à la
cérémonie.

- 12h Vin d'honneur offert par
la mairie.

- 12h30 Repas organisé par
les Anciens Combattants à
la salle polyvalente **ouvert
à tous**

Prix : 26€ pour les adhérents
/ 28€ pour les non adhérents
Inscriptions encore possible
jusqu'au 6 novembre auprès
de Micky GEORGELIN

Tél : 02 96 84 06 17 /

06 87 60 39 82 ou

de Jean-Claude CADE Tél :

02 96 84 04 41 /

06 70 32 85 85.

Comité des fêtes

Téléthon



Comme chaque année , le
Comité des Fêtes partici-
pera au Téléthon 2018 le 8
décembre prochain en orga-

nisant une vente de gâteaux
à travers toute la commune.
Les personnes qui souhaitent
confectionner un ou plusieurs
gâteaux , pourront les dépo-
ser à la mairie le 8/12 matin.
Réservez le meilleur accueil
aux vendeurs qui sonneront à
vos portes et contribuez ainsi
au Téléthon. Merci d'avance.

AMAPETITE TERRE

La NOUVELLE SAISON
automne/hiver débute
au mois de novembre 2018



Si vous souhaitez profiter de
bons légumes, pains, œufs,
galettes, poissons, volailles,
pommes, porc, agneau...
fournis par des producteurs
locaux quasiment tous en Bio,
venez nous rencontrer tous les
vendredis soirs entre 18h15
et 19h15 à la salle relais inter-
communale Place de la Gare à
Plancoët. En adhérent à une
AMAP, vous bénéficiez de pro-
duits sains tout en soutenant
les producteurs locaux... C'est
meilleur pour notre santé et
notre environnement !

**NOUVEAUTÉ 2018 : des
pommes du "Verger bio de
Saint-Lormel" de Landry
Bonenfant**

Toutes les infos sur :

<http://amapetite-terre.org/>

Contact : Nicole VILLER :

02 96 84 09 06, Paul

La Droite : 06 73 61 50 07

Christine REVEL : 02 96 84

06 29

Courriel :

martopolo@wanadoo.fr